

BIEN_20182019_45_0640052J_190917170308

0330150J

ACADEMIE DE BORDEAUX

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX

5 RUE J DE CARAYON LATOUR

33060 BORDEAUX CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Emploi de la dotation horaire globalisée Le CA adopte la DHG

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GASTON FEBUS-0640052J

Numéro de séance : 9

Numéro d'enregistrement de l'acte : 45

Année scolaire : 2018-2019

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : je vous rappelle qu'en cas d'absence de quorum le délai minimum pour reconvoquer un CA est de 3 jours en urgence (article R421-25 du code de l'éducation) et non 1 jour comme ici.